



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
PARACHUTISME

CONSEIL TECHNIQUE PERMANENT
CIRCULAIRE DE SECURITE N° 72

Jean COUPE

N/Référence : JC/nv/3355

DATE : 20 juin 1994

OBJET : Sauts avec surf

MATERIELS CONCERNÉS : Equipements "tout dans le dos"

TEXTE :

Par circulaire de sécurité n° 65, le Conseil Technique Permanent vous a :

- rendu compte d'un incident survenu lors de l'exécution d'un saut avec surf (arrachement du conteneur secours).
- demandé de porter à la connaissance des pratiquants de cette nouvelle discipline, les consignes particulières relatives à la disposition, dans son conteneur, des élévateurs de la voileure principale.

Un second incident de même nature, (avec équipement ATOM) nous a conduit à signaler au constructeur, que nous avons relevé deux types de couture au niveau de la fixation du conteneur secours de cet équipement.

En réponse à notre correspondance, Parachutes de France nous a fait connaître, que pour des raisons liées aux méthodes de fabrication, la longueur des coutures avait été réduite sur les équipements ATOM portant les numéros 920668 à 920740. Les coutures ont de nouveau été prolongées à partir du numéro 920741.

Nous demandons aux propriétaires des matériels concernés par cette modification de surveiller particulièrement les sacs/harnais à ce niveau.

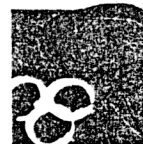
Toujours dans le cadre des sauts avec surf, un nouvel incident (avec équipement JAGUAR) nous a été signalé avec dégradation très importante du sac, au niveau de l'interface avec le conteneur secours.

Nous ne savons pas si, dans les deux derniers incidents, les élévateurs avaient été convenablement disposés latéralement dans le conteneur principal. Cependant, le caractère répétitif de ces incidents nous conduit à demander :

- 1° aux pratiquants du saut avec surf, d'être particulièrement vigilants en ce qui concerne le conditionnement des élévateurs de la voileure principale.

Association reconnue
d'utilité publique
par Décret du 2 mai 1986
sous la tutelle du Ministère
de la Jeunesse et des Sports
et affiliée au C.N.O.S.F

35, rue Saint Georges
7 5 0 0 9 P A R I S
C.C.P. n° 7692-23 T PARIS
N° SIRET 784 405 912 00014
A P E 9 2 6 C
Tél : (1) 44 53 75 00
Fax : (1) 48 78 45 42
3 6 1 5 F F P



2° de rendre compte d'urgence de tout nouvel incident.

3° aux industriels de bien vouloir rechercher une modification applicable aux matériels en service et d'étudier une évolution des sacs/harnais qui prenne en considération les conditions particulières de mise en oeuvre des sacs/harnais lors de l'exécution des sauts avec surf.

DECISION FEDERALE : Application des directives du C.T.P.

DATE D'APPLICATION : Dès réception.

DIFFUSION :

- Président F.F.P.
- Directeur Technique National
- Directeurs Techniques
- Membres du Conseil Technique Permanent
- MM. Y. Chaloin - J.F. Prunier - M. Tournier
- Réparateurs de parachutes
- Société Parachutes de France - Société Parachute Shop - Parafun
- Etat Major de l'Armée de Terre
- Etat Major de l'Armée de l'Air
- Etat Major de la Marine
- Paramag
- Les Hommes Volants